



Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	07/10/2023
Certifié exécutoire le	16/10/2023
Date d'affichage	16/10/2023
Envoyé en préfecture le	18/10/2023

Le treize octobre de l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, , COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : CHASTAGNAC Olivier, Ensergueix Jean François, GAGE Pascal, LONGUET Jean François

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), LELIEVRE Carla, ROME Hélène (donne procuration à COUTURAS Alain), JARRIGE Didier (donne procuration à LEMEUR Marion), TAVERT Gérard (donne procuration à SENEJOUX Geneviève),

Secrétaire : PETIT Christophe.

147-2023 (annule et remplace 91-2023) Approbation du programme d'actions du contrat territorial « Sources en Action 2024-2029 » sur les cours d'eau du bassin versant de la Vienne

Vu l'engagement de la collectivité dans le précédent Contrat territorial « Source en action 2017-2021 »

Vu l'étude préalable à l'enquête publique permettant la mise en place d'un programme d'actions sur les cours d'eau du bassin de la Vienne,

Vu le programme d'actions proposé,

Considérant la durée du programme d'actions dans le cadre du contrat territorial Vienne amont ou « Sources en action » sur le bassin versant de la Vienne, établi pour six ans de 2024 à 2029,

Vu la délibération 9-2023 du Conseil communautaire en date du 03/02/2023 actant le réengagement de la collectivité au sein du contrat territorial et autorisant le président à signer une nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Haute Corrèze Communauté,

Vu la délibération n°2023-02-15a et son annexe du conseil communautaire de HCC en date du 06/04/2023, actant par convention le renouvellement de la délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la CCV2M pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'action du contrat territorial « Source en action 2024-2029»,

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- **Adopte le programme d'actions envisagé par la CCV2M sur son territoire et approuve le plan de financement comme suit :**

Thématique	Actions	Maitrise d'ouvrage	Coût HT des opérations	Montant total de la programmation HT	Reste à charge estimé pour la CCV2M HT	Plan de financement prévisionnels			
						AELB	Région NA	CD 19	CCV2M
Travaux de restauration de la continuité écologique	Travaux de restauration de la continuité écologique	CD19,	150 000,00 €	353 000,00 €	0,00 €	70%	20 %	10%	0%
	Restauration ponctuelle des écoulements	CCV2M	17 000,00 €		8 500,00 €	0 à 50%	20%	0%	30 à 80%
	Restauration ripisylve	CCV2M	4 000,00 €		2 000,00 €	30%	20 %	0%	50%
Restauration et entretien des cours d'eau	Aménagements agricoles	CCV2M	95 000,00 €	353 000,00 €	0,00 €	0 à 50%	20%	10%	0%
	Acquisition de parcelles forestières	Communes	30 000,00 €		0,00 €				
	Action de désenrésinement et restauration ripisylve	CCV2M	20 000,00 €		0,00 €	30 à 50%	20%	0 à 10%	0%
Gestion et préservation des zones humides	Acquisition de zones humides	Communes	12 000,00 €	353 000,00 €	0,00 €	70%	20%	0 à 10%	0%
	Travaux de restauration de zones humides	CCV2M	25 000,00 €		0,00 €				

En gras : Interventions pour lesquelles le financement du reste à charge est assuré par le bénéficiaire de l'action



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **Intègre le programme d'actions envisagé sur le territoire de HCC**, comme spécifié dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée sur le bassin Vienne amont pour la période 2024-2029, comme suit :

Actions	Coût HT des opérations	Montant total de la programmation HT
Travaux de restauration de la continuité écologique	12 500,00 €	167 994,51 €
Aménagements agricoles	105 494,51 €	
Action de désenrésinement et restauration ripisylve	8 333,33 €	
Travaux de restauration de zones humides	41 666,67 €	

- souhaite l'inscription de ce programme d'actions au contrat territorial Vienne amont,
- acte l'engagement du service GEMAPI auprès des porteurs de projets inscrits au programme pour la réalisation concrète des actions,
- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de l'Europe, de la Région Limousin, du Département de la Corrèze et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération,
- autorise le Président à signer le contrat territorial Vienne amont.

Fait à Treignac le 16/10/2023
Le Président Philippe JENTY



